

AVEC VOUS, PARTOUT OÙ L'EAU SERT LA VIE

11^e PROGRAMME
D'INTERVENTION
2019-2024



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Ordre du jour

- **Rappel des grandes orientations du 11^{ème} programme d'intervention**
- **Bilan des plans de reprise et de relance**
- **Bilan à mi-parcours**
- **Cadrage ministériel pour la révision du 11^{ème} programme**
- **Elaboration du SDAGE 2022-2027**
- **Principales évolutions issues de la révision de programme**
- **Principes de gestion pour 2022**





Rappel des grandes orientations du 11^{ème} programme d'interventions



11^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

11^{ème} programme d'interventions 2019-2024

- **Adoption définitive le 5 octobre 2018**
- **Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019**
- **Révision de programme à mi-parcours adoptée le 12 octobre 2021, et entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2021**



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

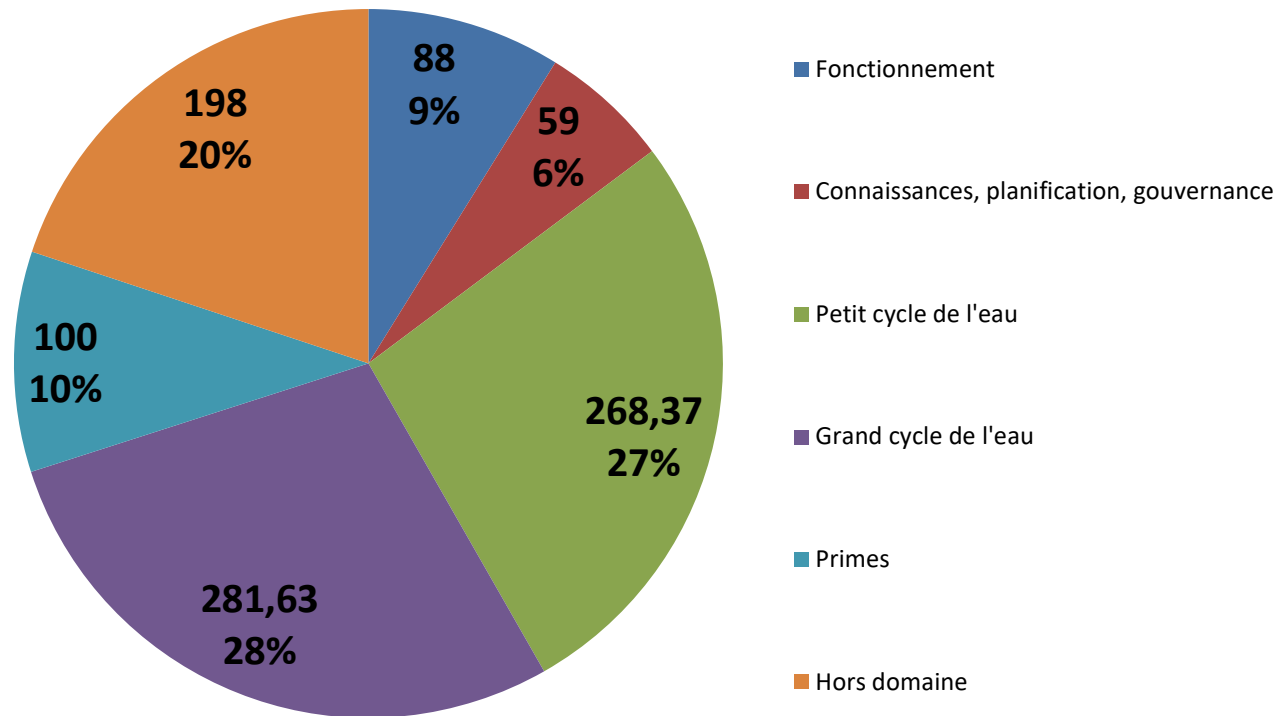
Établissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

1 198 M€ d'interventions financières

Dotations initiales

- 995 M€ d'autorisations d'engagement



- 203 M€ d'avances remboursables



Petit cycle de l'eau – Principales orientations

- **Stations d'épuration des eaux usées et ANC – 50,5 M€ de subventions en dotation initiale**
 - Etudes et travaux relatifs aux ouvrages d'épuration
 - Limiter les rejets d'eaux usées par temps de pluie
 - Maintien des aides ANC aux particuliers via les collectivités ayant pris la compétence et assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux
- **Réseaux d'assainissement – 137,4 M€**
 - Construction, extension et amélioration des réseaux
 - Opérations de contrôle et de suivi
- **Eau potable – 76,5 M€**
 - Etudes et travaux visant à protéger la ressource en eau souterraine
 - Travaux de sécurisation qualitative et quantitative
 - Investissements permettant une utilisation maîtrisée et économe des ressources en eau



Grand cycle de l'eau – Principales orientations

- **Industries – 26,8 M€**
 - Changement de procédés et épuration des eaux usées pour réduire les pollutions
 - Gestion des eaux pluviales pour limiter les rejets aux réseaux unitaires ou dans les milieux récepteurs
 - Favoriser les économies d'eau
- **Gestion des eaux pluviales – 74,6 M€**
 - Traiter les conséquences de l'imperméabilisation croissante des sols
 - Privilégier les aménagements de gestion intégrée et durable des eaux pluviales : dé-raccorder le réseau d'assainissement de ces eaux pour favoriser l'infiltration à la source, en particulier via des solutions fondées sur la nature
- **Agriculture – 75,3 M€**
 - Favoriser la transition agro-écologique des exploitations, pour réduire les pollutions diffuses (nitrates, pesticides)
 - Favoriser des systèmes de production plus économes en eau



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Grand cycle de l'eau – Principales orientations

- **Gestion quantitative – 3,4 M€**
 - Economiser l'eau dans les bâtiments existants des collectivités territoriales
 - Mobiliser des ressources de qualité non potable
- **Protection de la ressource – 6,5 M€**
 - Etudes et travaux pour protéger les captages d'eau potable
 - Acquisitions foncières dans les aires d'alimentation des captages
- **Milieus naturels – 95 M€**
 - Contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux définis dans le SDAGE
 - Restaurer et gérer de manière durable les milieux naturels
 - Rétablir la continuité écologique des cours d'eau
 - Contribuer à la préservation et à la restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau





Bilan des plans de reprise et de relance



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

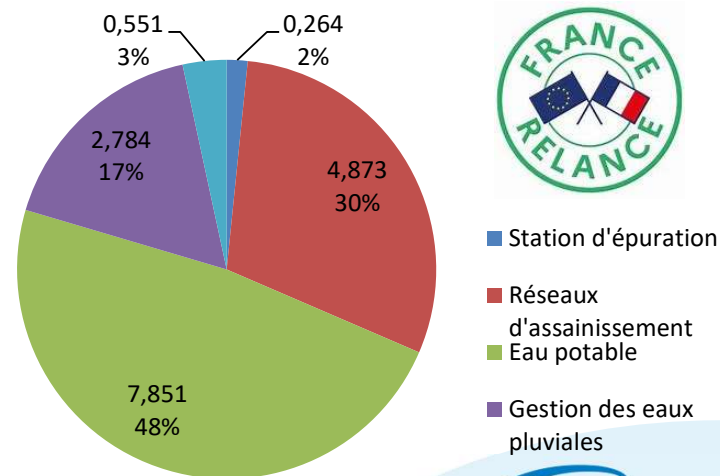
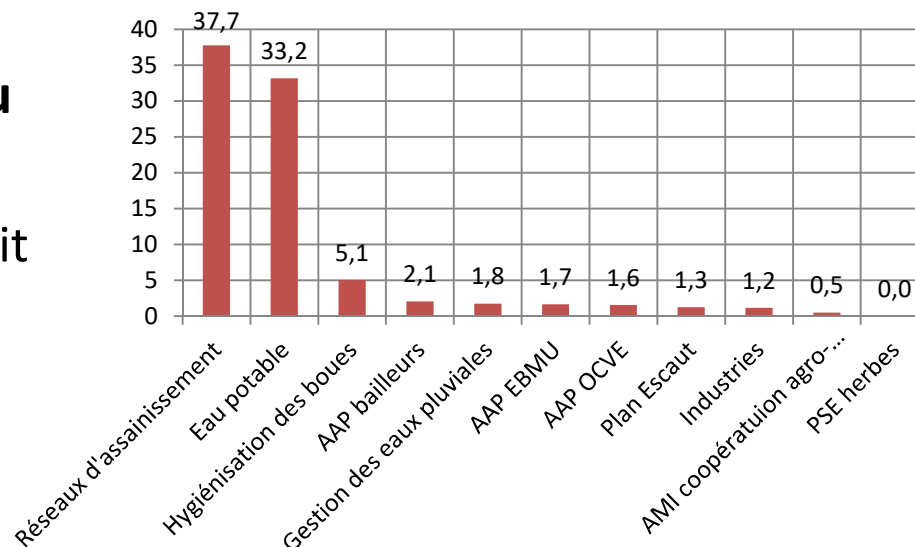
102,2 M€ de mesures d'urgence en réponse à la crise sanitaire

- **85,9 M€ d'aides (subventions et avances) apportées par l'Agence au titre de son plan de reprise**

- 88% des crédits au bénéfice du petit cycle de l'eau
- Plus de 33 M€ pour renouveler les réseaux d'eau potable

- **16,3 M€ de subventions attribuées par l'Agence au titre de France Relance**

- 81% des crédits au bénéfice du petit cycle de l'eau
- Presque 8 M€ pour accentuer l'effort de renouvellement des canalisations d'eau potable



- Station d'épuration
- Réseaux d'assainissement
- Eau potable
- Gestion des eaux pluviales



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001



Bilan à mi-parcours



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Bilan budgétaire

Politique	Budget initial 2019-2024 (en M€)	Budget consommé au 31/12/2021 (en M€)	Taux de consommation (%)
STEP/ANC	50,5	19,8	39%
Réseaux d'assainissement	137,4	72,9	53%
Eau potable	76,5	56,4	74%
Autres	3,9	2,3	59%
<i>Total petit cycle</i>	<i>268,3</i>	<i>151,4</i>	<i>56%</i>
Industries	26,8	24,8	92%
Gestion des eaux pluviales	74,6	14,7	20%
Agriculture	75,3	33,6	45%
Milieus naturels	95,0	76,7	81%
Gestion quantitative	3,5	1,5	43%
Protection de la ressource	6,5	3,3	51%
<i>Total grand cycle</i>	<i>281,6</i>	<i>154,6</i>	<i>55%</i>
Total général	550	306	56%

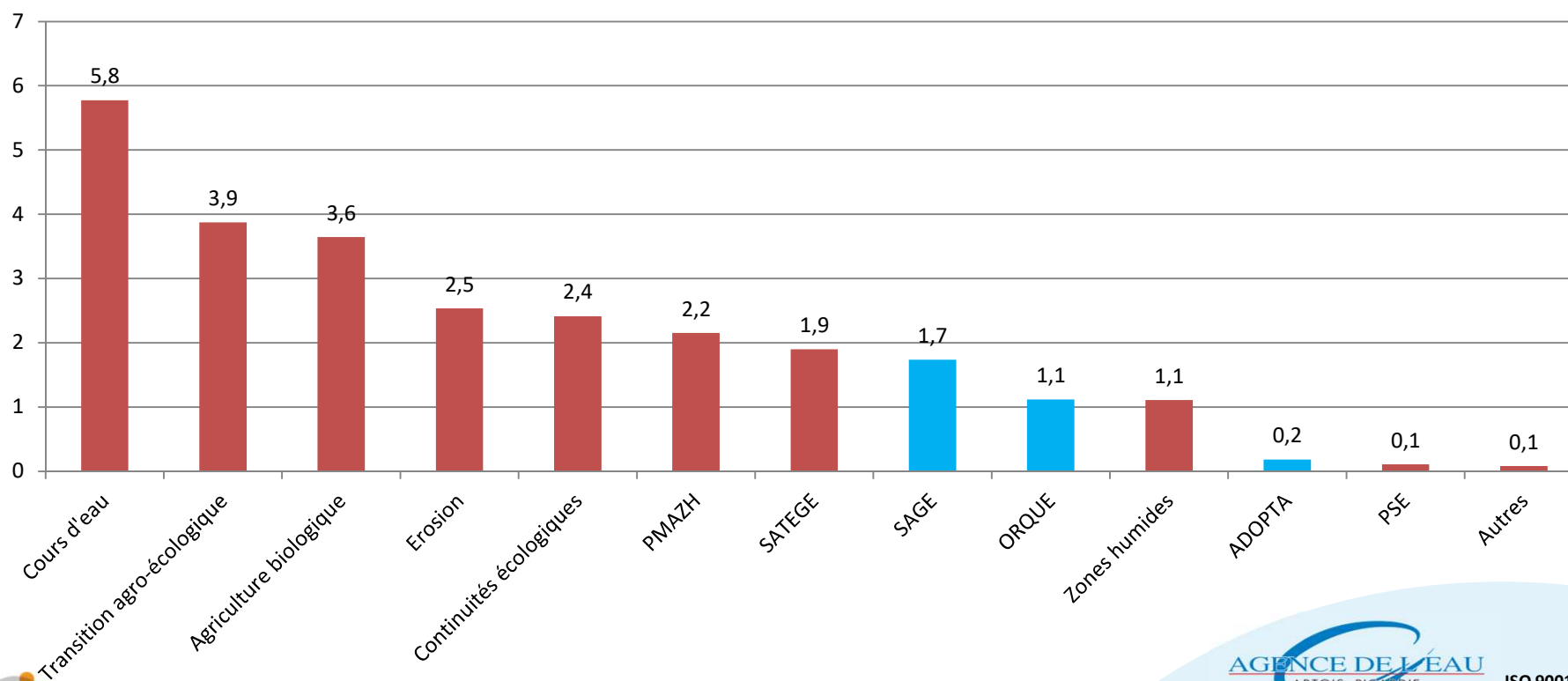
Bilan budgétaire

- **Dynamique d'engagement très importante sur les politiques « eau potable », « industrie » et « milieux naturels »**
 - Risque pour l'Agence de ne plus pouvoir accompagner correctement les politiques « industries » et « milieux naturels »
 - Engagement « eau potable » fortement tiré par les aides en faveur du renouvellement des canalisations d'eau potable (près de 30 M€)
- **Sous-consommation sur la politique « gestion des eaux pluviales »**
 - Mais beaucoup de projets attendus sur la deuxième moitié de programme suite à l'élaboration des plans d'actions « temps de pluie »
- **Dispositifs de reprise/relande fortement orientés vers le petit cycle**



Enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques

- **Animations territoriale ou thématique**
 - Près de 27 M€ d'aides accordées par l'Agence sur la période 2019-2021
 - Soit environ 150 ETP aidés par l'Agence chaque année



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

■ Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques

- **Animation territoriale ou thématique**
 - Principe général de financer des actions d'animation et non des postes. Exception pour les SAGE, les ORQUE et la promotion des techniques alternatives à l'assainissement pluvial traditionnel (ADOPTA)
 - Principaux résultats de l'évaluation commandée par l'Agence s'agissant des postes : logique de moyens plutôt que de résultats
 - les conventions sont construites sur des indicateurs portant sur les processus de mise en œuvre, au détriment d'indicateurs environnementaux permettant de mesurer l'impact des démarches entreprises



Enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques

- **Protection de la ressource et eau potable (1/2)**
 - Etude de vulnérabilité du bassin au changement climatique qui montre que plusieurs territoires de SAGE se retrouveront en situation de tension quantitative à court ou moyen terme
 - Importance croissante des travaux visant à remplacer les canalisations d'eau potable défectueuses (10% du total des engagements depuis le début du 11^{ème} programme), ce qui questionne pour plusieurs raisons :
 - Ces travaux ne participent pas à améliorer le bon état des masses d'eau
 - Il ne s'agit pas d'une politique « historique » de l'Agence, les premières aides datant de 2016, à l'époque sous forme d'avances remboursables uniquement
 - L'Agence doit-elle prendre en charge des travaux qui doivent avant tout relever d'une gestion patrimoniale assise sur une tarification de l'eau adéquate?



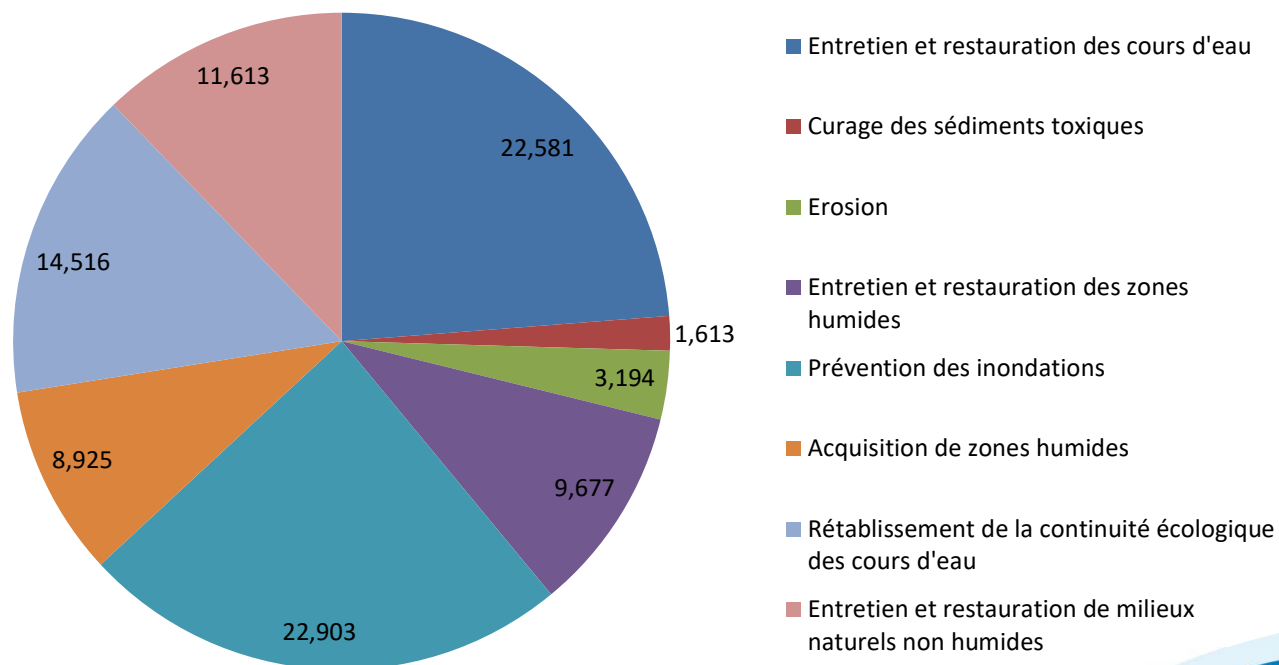
Enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques

- **Protection de la ressource et eau potable (2/2)**
 - Bilan mitigé de 12 années de politique ORQUE :
 - ~ 50 M€ investis par l'Agence depuis le démarrage de la démarche
 - Hausse globale des paramètres nitrates et pesticides
 - Malgré la prise en charge par l'Agence de la délimitation des aires d'alimentation des 60 captages prioritaires du bassin,
 - 25% d'entre eux n'ont lancé aucune démarche préventive
 - 50% ne disposent pas d'un plan d'actions ou d'une animation en capacité de mettre en œuvre le plan d'actions
 - Les plans d'actions mis en œuvre reposent rarement sur des objectifs de résultats portant sur une baisse des pressions
 - Plusieurs captages se retrouvent désormais en situation de contentieux européen au titre de la directive eau potable, et sont mis en demeure par l'ARS de distribuer une eau conforme
 - Cette insuffisance de résultats des mesures préventives mises en place (ou non) impose en dernière extrémité de recourir à des solutions curatives chères, et peu durables si la pollution continue d'augmenter

Enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques

- **Milieux naturels**

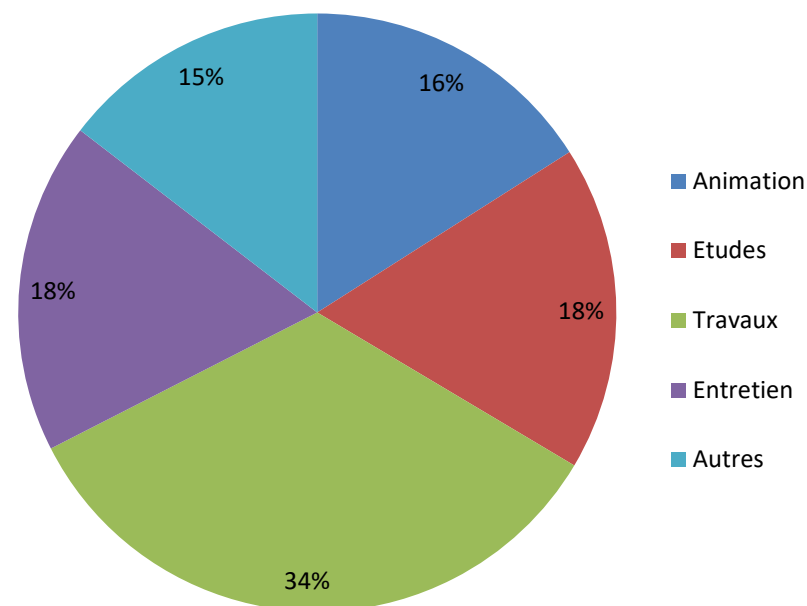
- Priorités d'intervention non suffisamment affirmées, qui rend complexe la gestion budgétaire
- Un budget important, mais qui doit soutenir plusieurs politiques majeures



Enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques

- **Milieus naturels**

- Une part significative des aides de l'Agence destinée à financer du fonctionnement : l'Agence apporte autant d'aides à l'investissement que d'aides au fonctionnement
- Des aides à l'entretien tendanciuellement en hausse, ce qui pose la question de la soutenabilité budgétaire pour l'Agence et de l'impact potentiel sur les autres opérations
- La capacité des collectivités GEMAPI à mobiliser des taxes affectées pour financer l'entretien



Enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques

- **Milieus naturels**

- Politique inondation : éloignement progressif des principes d'interventions des agences de l'eau tels qu'ils sont définis par la loi LEMA de 2006 et dans le SDAGE
 - LEMA : les Agences de l'eau « contribuent à la régulation des crues par l'accroissement de la capacité de rétention des zones naturelles d'expansion de crues »
 - SDAGE : « s'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations » et « préserver le caractère naturel des annexes hydrauliques dans les documents d'urbanisme »
 - À l'heure actuelle, les aides de l'Agence sont appelées en complément de la participation de l'Etat pour financer des ouvrages dont la justification repose presque exclusivement sur des critères d'efficacité hydraulique pour éviter les dommages sur les biens et les personnes
 - En l'absence de PAPI et de PPRI, quelle garantie que les aménagements financés ne favorisent pas à terme l'implantation de nouveaux enjeux, notamment en matière d'urbanisme?



Cadrage ministériel pour la révision du 11^{ème} programme



11^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Courrier du 9 août 2021

- **Priorités exprimées pour la période 2022-2024**
 - Atteinte du bon état des masses d'eau, adaptation au changement climatique, lutte contre l'érosion de la biodiversité, prévention des impacts de l'environnement sur la santé, solidarité territoriale, assainissement, renouvellement des réseaux d'eau potable en zone rurale
 - Prise en compte du projet de SDAGE 2022-2027 et de son programme de mesures
 - Préventif > curatif
 - Collectif > individuel
 - Solutions fondées sur la nature > génie civil





Prise en compte du projet de SDAGE 2022-2027



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

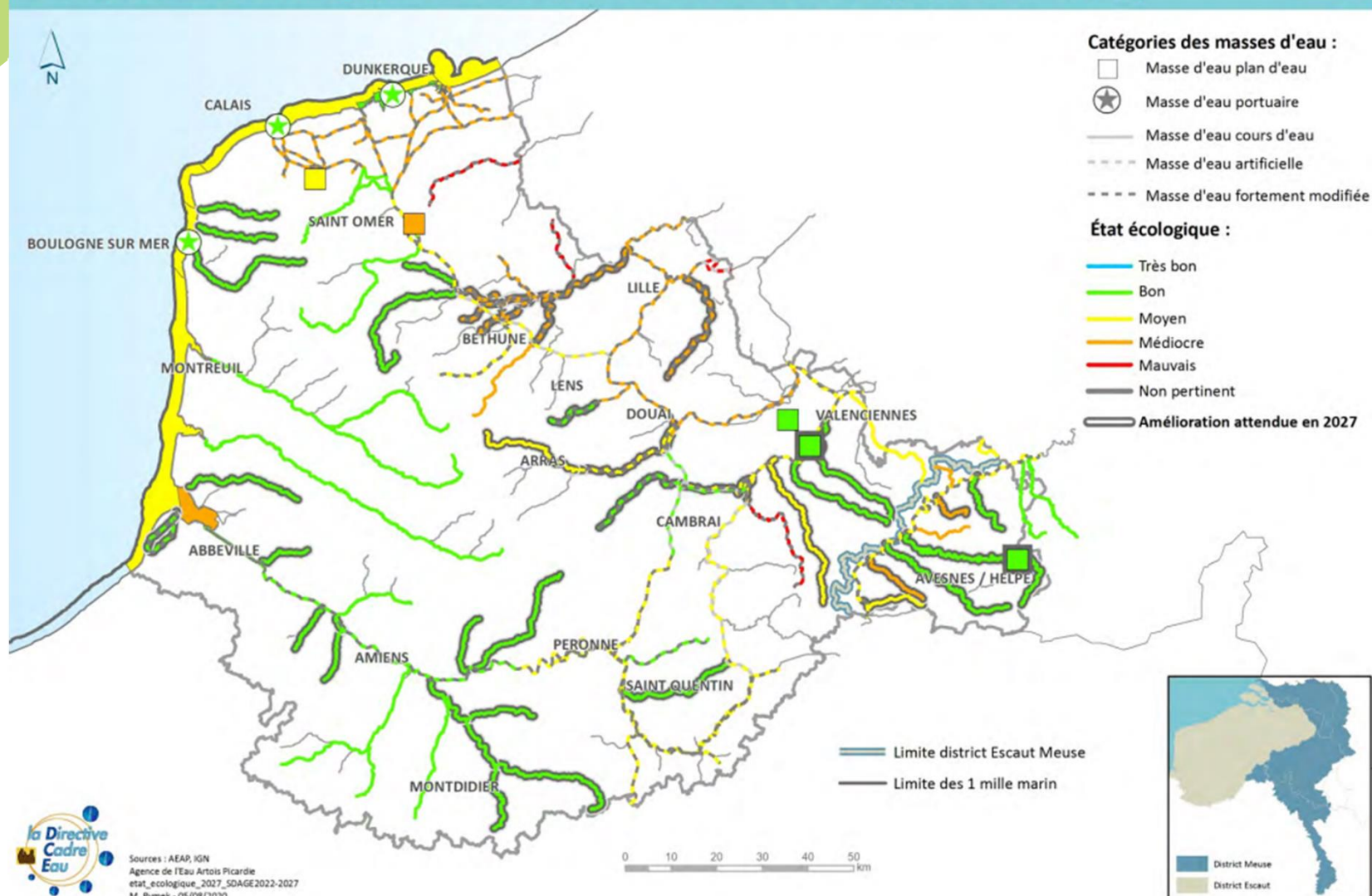
Objectifs visés par le SDAGE

- **Atteindre 50% des masses d'eau de surface en bon état en 2027, contre 22% actuellement**
- **Importance des opérations portant sur les milieux naturels pour 40% des masses d'eau devant atteindre le bon état en 2027, le paramètre « biologie » étant un élément déterminant du déclassement actuel**



Objectifs visés par le SDAGE

État potentiel écologique des masses d'eau de surface (prévisions 2027)



Sources : AEAP, IGN
 Agence de l'Eau Artois Picardie
 etat_ecologique_2027_SDAGE2022-2027
 M. Rymek - 05/08/2020

11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

ISO 9001
 ISO 14001
 OHSAS 18001



Principales évolutions issues de la révision de programme



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

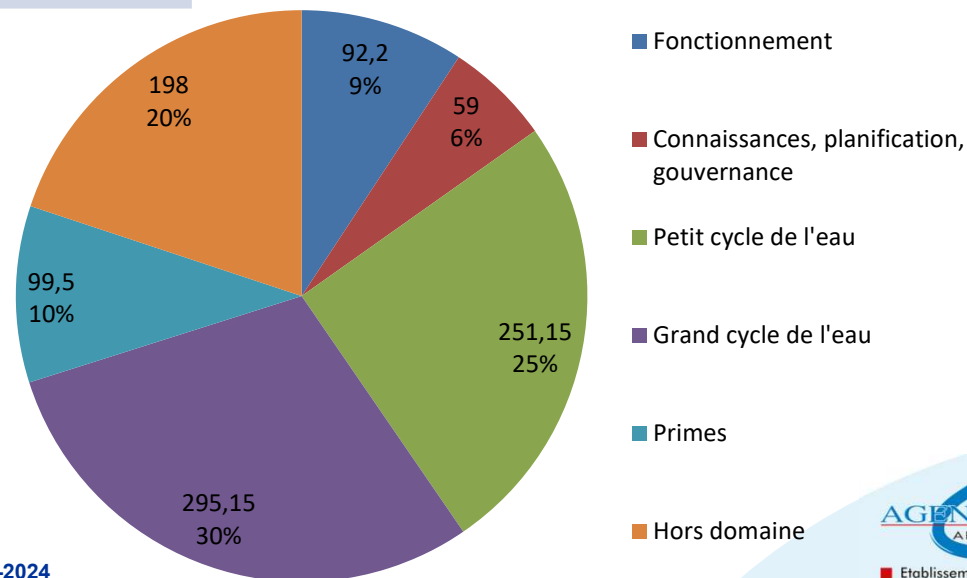
ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Transferts budgétaires

Débit	- 34,2 M€
STEP et ANC	- 0,26 M€
Réseaux d'assainissement	- 9,11 M€
Eau potable	- 7,85 M€
Gestion des eaux pluviales	- 16,48 M€
Primes	- 0,5 M€



Crédit	+ 34,2 M€
Industries	+ 10 M€
Milieux naturels	+ 20 M€
Immobilisations Agence	+ 4,2 M€



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Modalités générales

- **Priorité globale donnée aux opérations**
 - permettant de contribuer significativement à l'objectif de bon état des masses d'eau de surface visé par le projet de SDAGE
 - figurant dans les plans d'actions des contrats d'action pour la ressource en eau
- **Avances remboursables**
 - Seuil d'attribution des avances remboursables porté à 100 000 €
 - Fin de la transformation des avances inférieures au seuil en subvention complémentaire



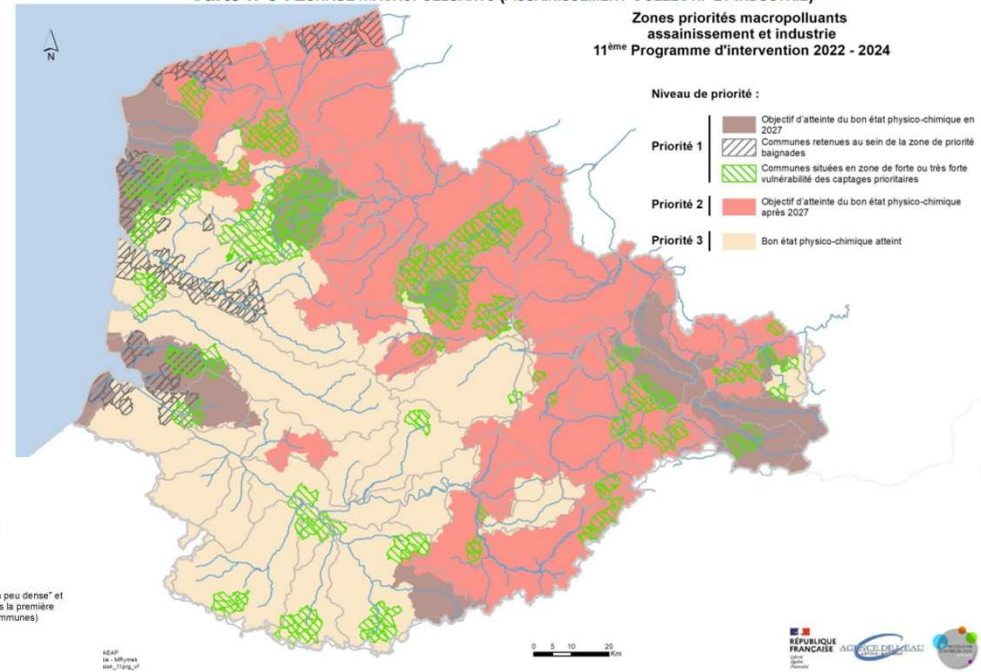
Zonages d'intervention

Actualisation du zonage macropolluants



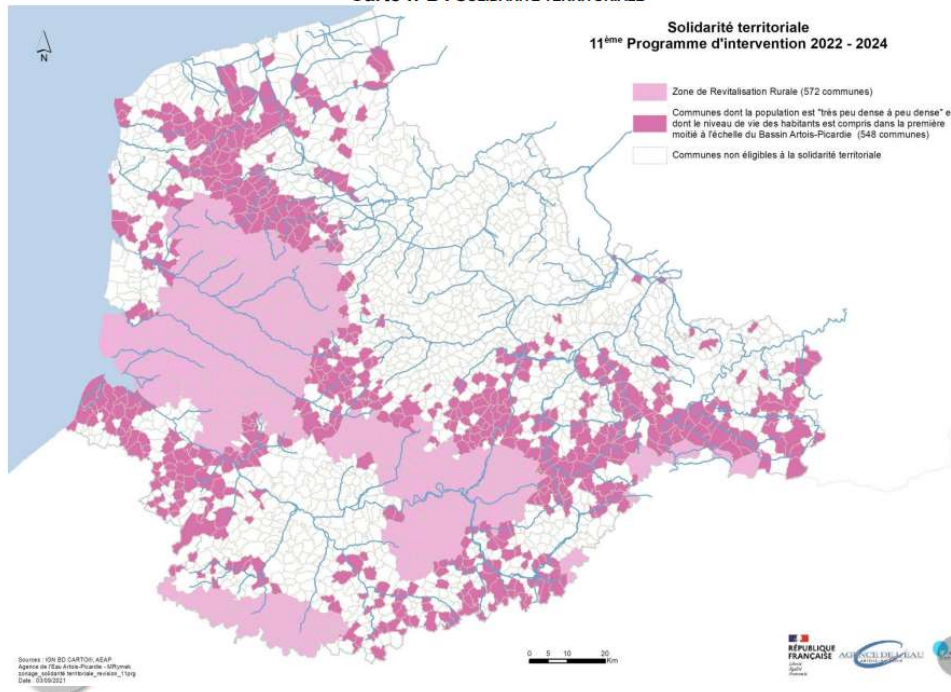
Carte n°3 : ZONAGE MACROPOLLUANTS (ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET INDUSTRIE)

Zones priorités macropolluants
assainissement et industrie
11^{ème} Programme d'intervention 2022 - 2024



Carte n°2 : SOLIDARITE TERRITORIALE

Solidarité territoriale
11^{ème} Programme d'intervention 2022 - 2024



Actualisation du zonage solidarité territoriale

Animation territoriale ou thématique

- **Principe général de fixer des objectifs de résultats avec des indicateurs permettant de mesurer leur atteinte**
- **Principe de conditionner le renouvellement des aides à l'évaluation des actions réalisés et de l'atteinte des objectifs fixés**
- **Animation portant sur les captages**
 - Financement de postes uniquement pour les captages prioritaires ou mis en demeure (70%)
 - Financement d'actions d'animation pour les autres cas de figure (50%)
 - Nécessité d'élaborer et mettre en œuvre un contrat d'action pour la ressource en eau (CARE)
- **Animation portant sur les SAGE**
 - Pas de modification concernant les aides pour les postes d'animateur (70%)
 - Complément d'animation limité à 50 000 € par an par SAGE, études de réalisation comprises
- **A compter du 1^{er} janvier 2023, taux de subvention ramené à 50% pour les animations**
 - Lutte contre l'érosion
 - Gestion des milieux aquatiques et zones humides
 - Complément d'animation dans les SAGE



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

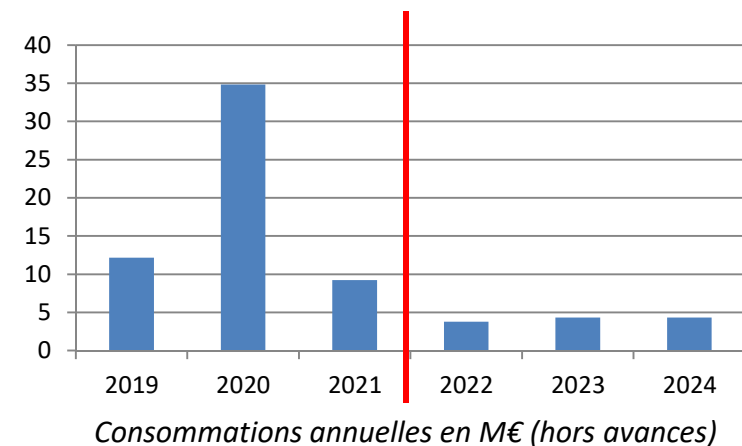


Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Protection de la ressource et eau potable

- **Renforcer la démarche préventive de reconquête de la qualité de l'eau :**
 - Instauration d'un Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE) dont l'objectif sera de fixer des objectifs de résultats significatifs de baisse de pression à horizon 6 ans, avec indicateurs associés
 - Captages ciblés : prioritaires, pré-contentieux européen, stratégiques dégradés
 - Aides de l'Agence pour les éventuelles opérations de mise en conformité de l'eau distribuée au consommateur (interconnexion pour dilution, usine de traitement) conditionnées aux résultats atteints par le CARE (de 0 à 50%)



- **Accompagner les démarches de sécurisation de l'alimentation en eau potable des EPCI ou des ensembles d'UDI s'appuyant sur les captages stratégiques identifiés lors d'une étude de schéma directeur**
- **Ouverture de financements pour les études préalables à la mise en place de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), sous la condition qu'elles soient portées par les SAGE**
- **Limitier les dotations pour le renouvellement des réseaux d'eau potable**



11e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

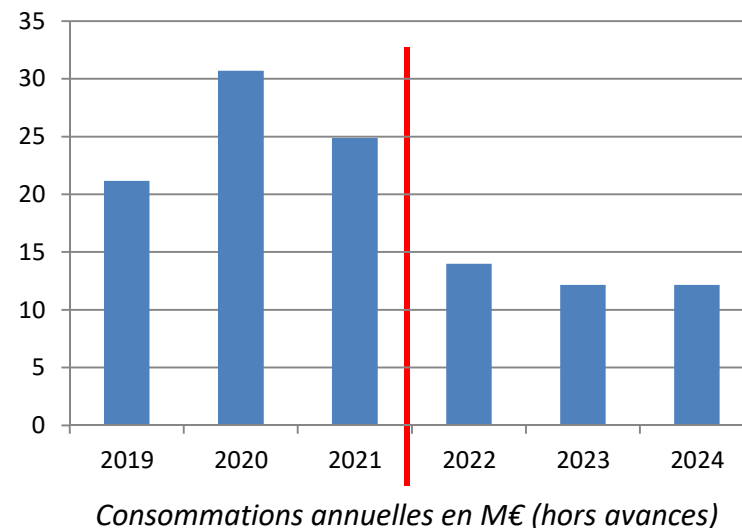


Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

Milieus naturels

- **Donner la priorité aux travaux de restauration, en particulier ceux concernant l'atteinte du bon état visé par le projet de SDAGE, par rapport aux travaux de gestion courante**
- **Distinguer les interventions selon la typologie de milieux (humides vs non humides)**
- **Maîtriser les consommations budgétaires liées à l'entretien :**
 - Forfait révisé à 400 € HT sur 3 ans (par km ou ha), à l'exception des associations loi 1901 pour lesquelles il est porté à 720 € TTC sur 3 ans
 - Prise en compte du bénéficiaire final des travaux
- **Réaffirmer le rôle de l'Agence en matière de prévention des inondations :**
 - Subvention de 40% pour les projets justifiant d'une plus-value écologique (zone naturelle d'expansion de crues, ou zone artificielle justifiant d'une plus-value écologique)
 - Subvention de 20% pour les projets à vocation purement hydraulique
 - Hors PAPI, aide conditionnée à l'inscription dans le document d'urbanisme de la zone d'aléa de débordement naturel du cours d'eau



Principes de gestion pour 2022



11e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

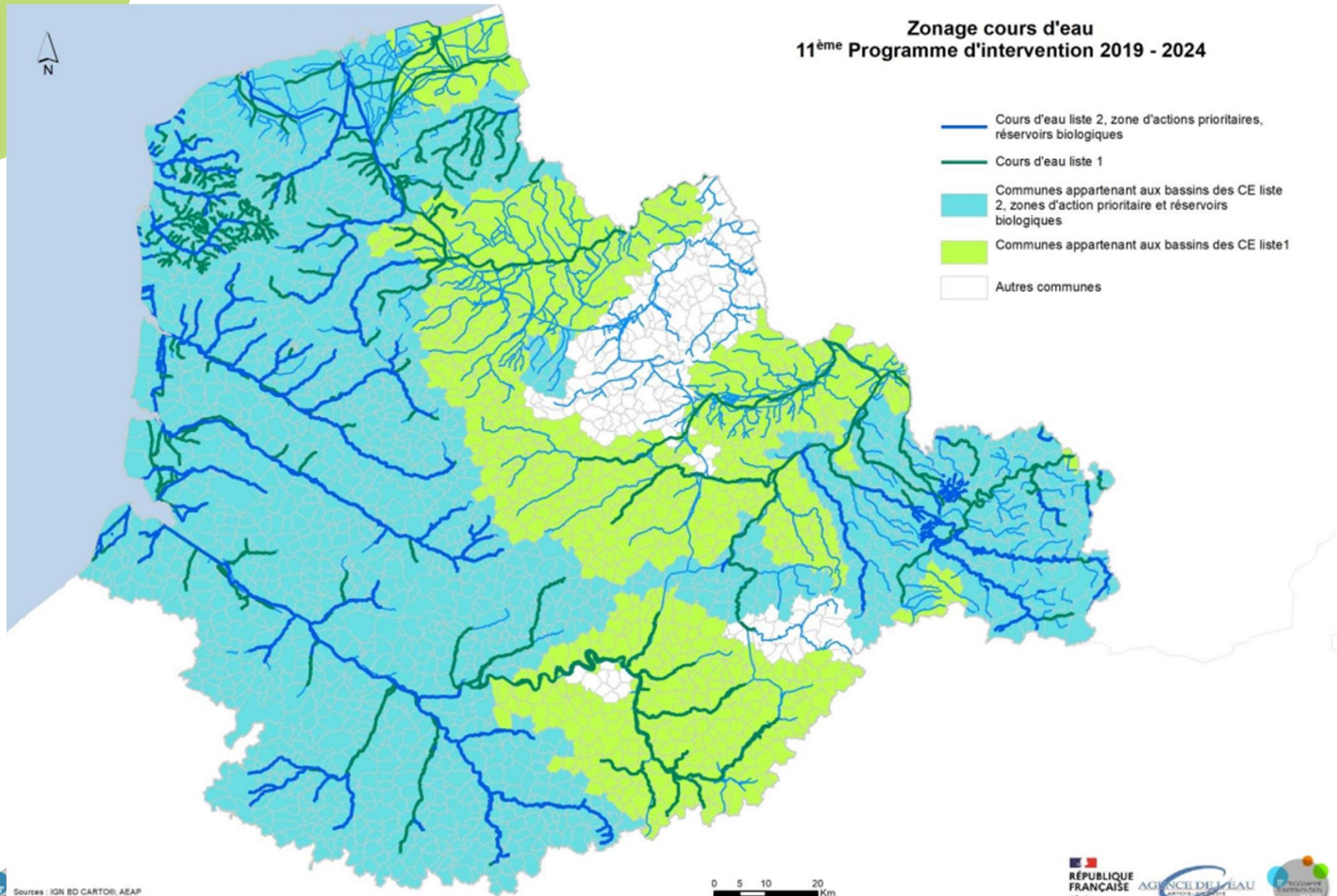
Activation des priorités prévues par les délibérations

- **Renouvellement des canalisations d'eau potable**
 - Définition d'une dotation annuelle maximum en CA pour aider les réseaux dont le rendement est inférieur au rendement seuil du décret 2012-97
- **Milieus naturels : priorité aux travaux par rapport à l'entretien**
 - **Lutte contre les inondations**
 - Priorité aux opérations conduites dans le cadre d'un PAPI, et hors PAPI, à celles incluses dans une zone d'aléa de débordement naturel de cours définie dans un document d'urbanisme
 - **Cours d'eau**
 - Priorité aux cours d'eau avec objectif de bon état en 2027, puis cours d'eau présentant des enjeux écologiques majeurs (dont liste 2), puis cours d'eau liste 1
- **Erosion**
 - Priorité aux dossiers situés dans le secteur de priorité 1 du zonage « matières en suspension »
 - Une opération pourra être considérée comme prioritaire s'il est démontré de son impact significatif sur le bon état des cours d'eau



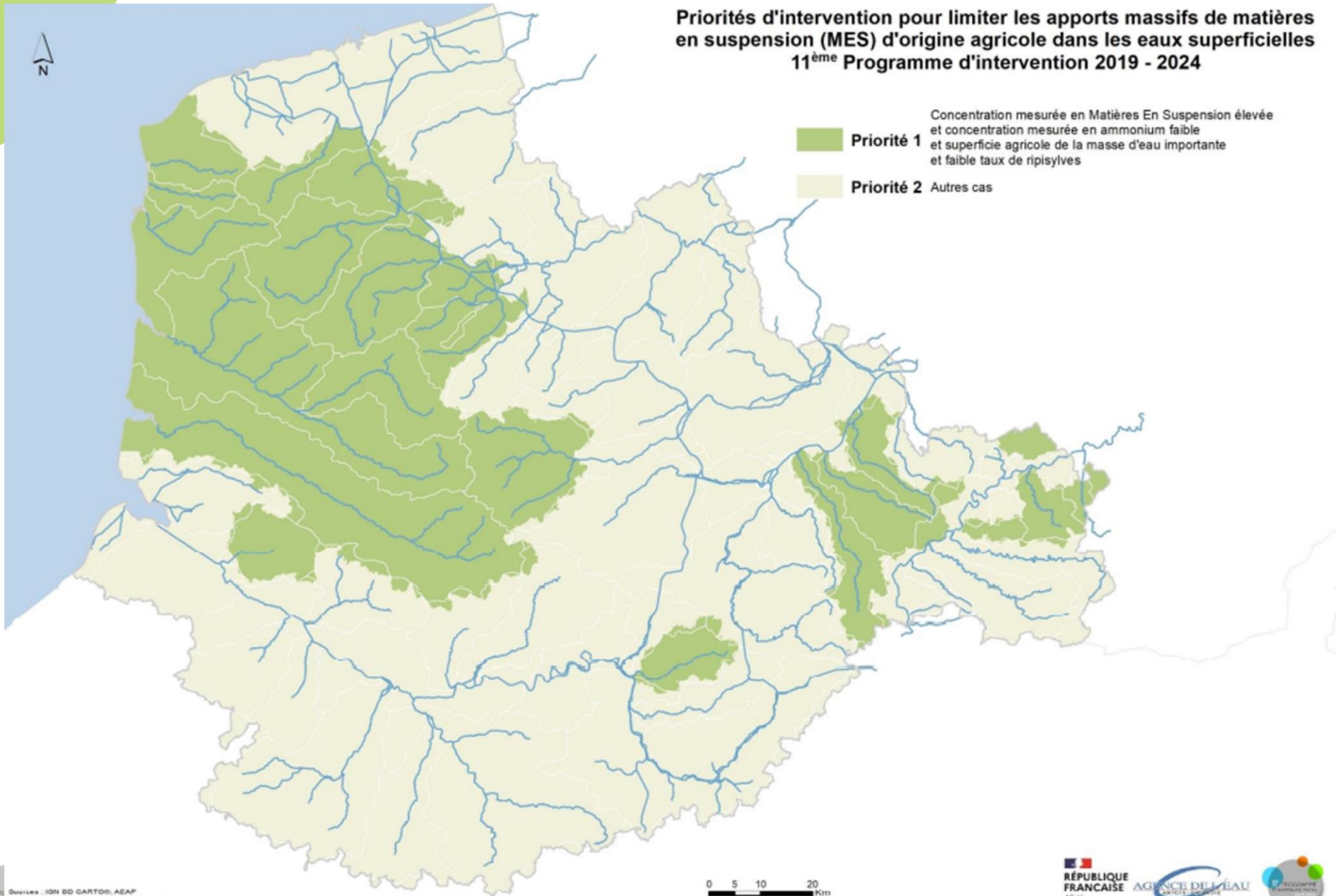
Zonage cours d'eau

Zonage cours d'eau 11^{ème} Programme d'intervention 2019 - 2024



Zonage matières en suspension

Priorités d'intervention pour limiter les apports massifs de matières en suspension (MES) d'origine agricole dans les eaux superficielles
11^{ème} Programme d'intervention 2019 - 2024



Approfondissement des priorités

- **Activation des priorités vraisemblablement insuffisante pour respecter les enveloppes budgétaires disponibles en 2022**
- **Réflexion sur une priorisation plus fine à présenter au CA du 8 mars 2021**
- **Pistes de réflexion :**
 - Canalisations d'eau potable et réservoirs : réserver l'accès aux aides aux projets en secteur de solidarité territoriale
 - Milieux naturels : donner la priorité aux travaux, aux études pré-opérationnelles ou de suivi post-travaux, et au renouvellement des animations dont l'évaluation est satisfaisante
 - Erosion : donner la priorité aux travaux avec un enjeu milieux et au renouvellement des animations dont l'évaluation est satisfaisante





Echanges



11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

